

et, en outre, d'un directeur à temps partiel des cliniques pour maladies vénériennes. La province, grâce à des subventions aux sanatoriums et aux municipalités, défraie maintenant environ 80 p.c. de toutes les dépenses pour le traitement des tuberculeux dans les sanatoriums.

**Québec.**—Le gouvernement provincial, par une loi adoptée en 1941 (5 Geo. VI, c. 22), a établi un Ministère de la Santé et du Bien-Être Public pour s'occuper de l'administration de toutes les questions concernant la santé, la médecine préventive et le bien-être social (voir, pp. 682-683, le travail de bien-être social entrepris par la province). De 1936 à 1941, les questions provinciales de santé relevaient du Ministère de la Santé; ce dernier, en 1936, a été substitué au Service de Santé qui était sous la juridiction du Secrétariat provincial. Le système connu sous le nom d'"unités sanitaires de comté" fonctionne depuis 1926. L'objet de ce système est de fournir un service régulier à temps entier pour chaque comté ou groupe de deux ou trois comtés voisins qui sont compris dans l'organisation. Il y a maintenant 55 unités de ce genre qui embrasse 65 comtés. Les officiers sanitaires des anciens districts, dont le nombre est maintenant réduit à 11, voient aux quelques comtés non encore organisés en unités sanitaires. Plusieurs municipalités, comme Montréal et Québec, ont leur propres bureaux de santé.

Le Ministère de la Santé et du Bien-Être Social maintient, outre son service administratif, les divisions suivantes: laboratoires, génie sanitaire, démographie, hygiène mentale, institutions de charité publique, districts et unités sanitaires, épidémiologie, hygiène industrielle, alimentation (y compris hygiène maternelle et puériculture), maladies vénériennes, tuberculose, enseignement de l'hygiène, enseignement de l'hygiène dentaire, publicité, etc.

Des services sont dispensés sous forme de consultations, conférences publiques, inspections scolaires, cliniques ambulantes de pédiatrie et de tuberculose, enquêtes de toutes sortes, immunisation, assainissement, etc. Vingt-sept dispensaires antituberculeux ont été établis ainsi que 70 cliniques de pédiatrie, y compris ceux et celles qui sont subventionnés par le gouvernement provincial. En 1942, les cliniques ambulantes et les dispensaires antituberculeux ont examiné 89,516 personnes. Les unités sanitaires de comté ont immunisé 54,837 enfants contre la diphtérie, ce qui porte à 527,141 le total des enfants ainsi immunisés.

**Ontario.**—Le Ministère de la Santé de l'Ontario est administré par un ministre du gouvernement. Celui-ci est assisté d'un sous-ministre et d'un officier médical en chef de la santé. Les activités du Ministère comprennent les divisions suivantes: hôpitaux, prévention de la tuberculose, prévention des maladies vénériennes, maladies évitables, laboratoires, hygiène maternelle et infantile et service public d'infirmières, hygiène de la bouche, génie sanitaire, hygiène industrielle, enregistrement des infirmières, y compris inspection des écoles de sciences hospitalières.

Le travail local (1942-43) est effectué par un conseil d'hygiène et un officier sanitaire pour chacune des 900 municipalités. Seize municipalités ont des officiers sanitaires à temps entier.

Malgré la très lourde perte de personnel expérimenté, passé aux forces armées, tant dans le domaine provincial que municipal, le Ministère s'est efforcé de faire face aux nouvelles responsabilités imposées aux organismes officiels de santé par la guerre. Il a insisté particulièrement sur le contrôle plus efficace des maladies vénériennes et le développement d'une forme plus acceptable d'administration de la santé publique. Les problèmes de plus en plus difficiles de l'hospitalisation ont également été examinés pendant l'année dans l'espoir d'en arriver à une solution adéquate.